

Rapport annuel

SI DES EAUX DE LA MOTTE AUX ANGLAIS

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2018

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	7
■	LE PRIX DE L'EAU TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009.....	9
■	RECETTES D'EXPLOITATION	10
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	11
■	QUALITE DE L'EAU	11
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	11
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	12
■	PERFORMANCE DU RESEAU	14
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	15
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	16
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE.....	16
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	16
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	16
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	16
■	AMORTISSEMENTS REALISES	16
■	PRESENTATION DES PROJETS.....	17
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	18
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	18
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	18

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SI DES EAUX DE LA MOTTE AUX ANGLAIS regroupe les communes de CUGUEN, DINGE, GUIPEL, HEDE, LANRIGAN, MARCILLE-RAOUL, NOYAL-SOUS-BAZOUGES, SAINT-LEGER-DES-PRES, TREMEHEUC et VIGNOC.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

10 300 habitants

Population totale en vigueur en 2018 (données Insee : Populations légales millésimées 2015 - Décret N° 2017-1873 du 29 décembre 2017) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2013. La durée du contrat est de 9 ans. Il prend fin le 1^{er} janvier 2022.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

Entretien	des clôtures, du génie civil
Renouvellement	de la voirie, des canalisations, des clôtures, du génie civil

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observations
d'Export	COMBOURG		1982	18	Convention caduque
d'Export	SIE de St Aubin d'Aubigné		2013	9	
d'Import	SIE Antrain sur Couesnon		1987	24	Convention caduque
d'Import Secours	CEBR (ex SIE de la Région Nord de Rennes)				Accord non formalisé
d'Import Permanent	SPIR	mini 220m3/j	1996	12	Convention caduque

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2017 [m³]	Prélèvement 2018 [m³]	Variation 2017/2018	Observations
Forage du Masse DINGE	50	116 762	99 883	-14,46 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 3/12/1998
Puits L'Herbage DINGE	20	30 175	44 760	+48,33 %	
Forage de La Gare MONTREUIL-SUR-ILLE	30	44 163	47 768	+8,16 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 19/06/2001
Puits Le Chatel MARCILLE-RAOUL	18	54 566	43 692	-19,93 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 2/10/ 2001
Total des prélèvements [m³]		245 666	236 103	-3,89 %	

● Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2017 [m³]	Production 2018 [m³]	Variation 2017/2018	Observations
Usine de traitement de Couabrac DINGE	1 200	180 819	182 548	+0,96 %	
Usine de traitement Le Chatel MARCILLE-RAOUL	360	52 553	42 631	-18,88 %	
Total produit [m³]		233 372	225 179	-3,51 %	

Le rendement de l'usine Couabrac est en 2018 de 95%, du même ordre qu'en 2017 (95%).
Le rendement de l'usine Le Chatel est en 2018 de 97,6%, du même ordre qu'en 2017 (96%).

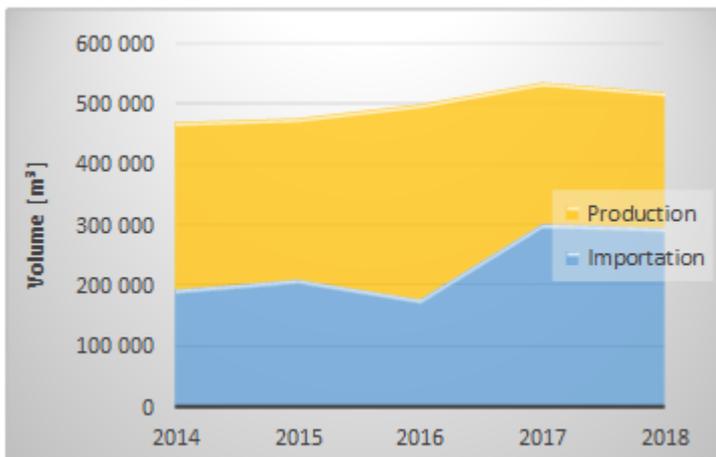
● Volumes achetés aux collectivités adhérentes

Achat à	Acheté en 2017 [m³]	Acheté en 2018 [m³]	Variation
SPIR	302 113	294 681	-2,46 %

● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2017	2018	Variation	Part 2018
Ressources propres	233 372	225 179	-3,51 %	43,31%
Importations	302 113	294 681	-2,46 %	56,68%
Total général	535 485	519 860	-2,92 %	100%

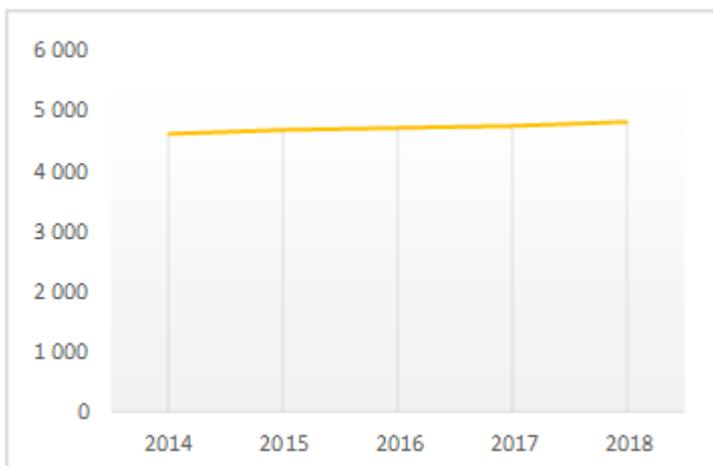
- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



■ NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2017	2018	Variation
Nombre total d'abonnés	4 750	4 808	+1,22 %

- Evolution du nombre total d'abonnés



- Répartition des abonnés par commune

CUGUEN	417
DINGE	791
GUIPEL	771
HEDE	1 095
LANRIGAN	62
MARCILLE-RAOUL	353
NOYAL-SOUS-BAZOUGES	209
SAINT-LEGER-DES-PRES	133
TREMEHEUC	169
VIGNOC	808
Total des abonnés	4 808

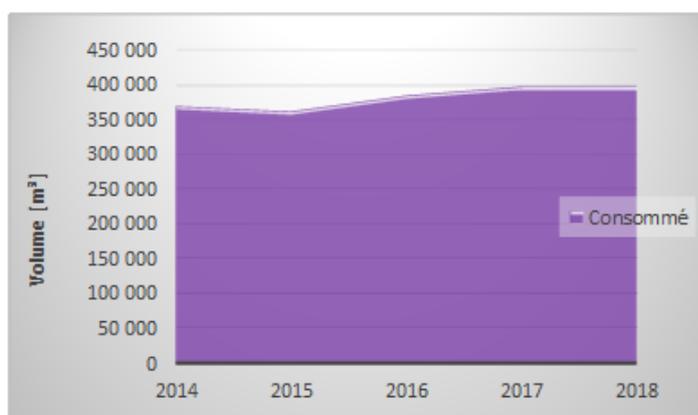
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2017	2018	Variation
Volume produit	233 372	225 179	-3,51 %
Volume importé	302 113	294 681	-2,46 %
Volume exporté	- 27 235	- 28 813	+5,79 %
Volume mis en distribution	508 250	491 047	-3,38 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	398 578	396 282	-0,58 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	-	-	-
Volume total vendu aux abonnés	398 578	396 282	-0,58 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **82 m³ par an**. Elle était de 84 m³ en 2017.

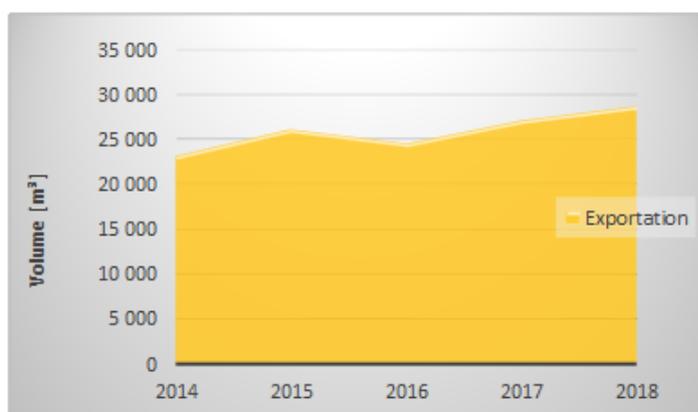
- *Evolution des volumes vendus aux abonnés*



- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2017 [m³]	Exporté en 2018 [m³]	Variation 2017/2018	Part 2018
COMBOURG	21 638	22 945	+6,04%	79,63%
SIE DE SAINT AUBIN D'AUBIGNE	5 597	5 868	+4,84%	20,37%
Volume total exporté	27 235	28 813	+5,79%	100%

- *Evolution des volumes exportés*



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2017	2018	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	364,0	364,0	+0,01 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
03/10/2017	Fixation du prix de l'eau au 01/01/2018 (part syndicale)
04/10/2018	Fixation du prix de l'eau au 01/01/2019 (part syndicale)

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2019, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 4,2 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2019 :
Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 20,84 € H.T.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

SI DES EAUX DE LA MOTTE AUX ANGLAIS

EAU POTABLE

2018

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU toutes taxes et redevances comprises

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	38,28	39,18	+2,35 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,6231	0,6804	+9,20 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,5971	0,6544	+9,60 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,5821	0,6394	+9,84 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	40,80	40,80	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,8138	0,8138	0,00 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,5304	0,6365	+20,00 %
	N° 3 (au-delà de 1 000 m ³)	0,3660	0,4392	+20,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0188	0,0223	+18,62 %
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

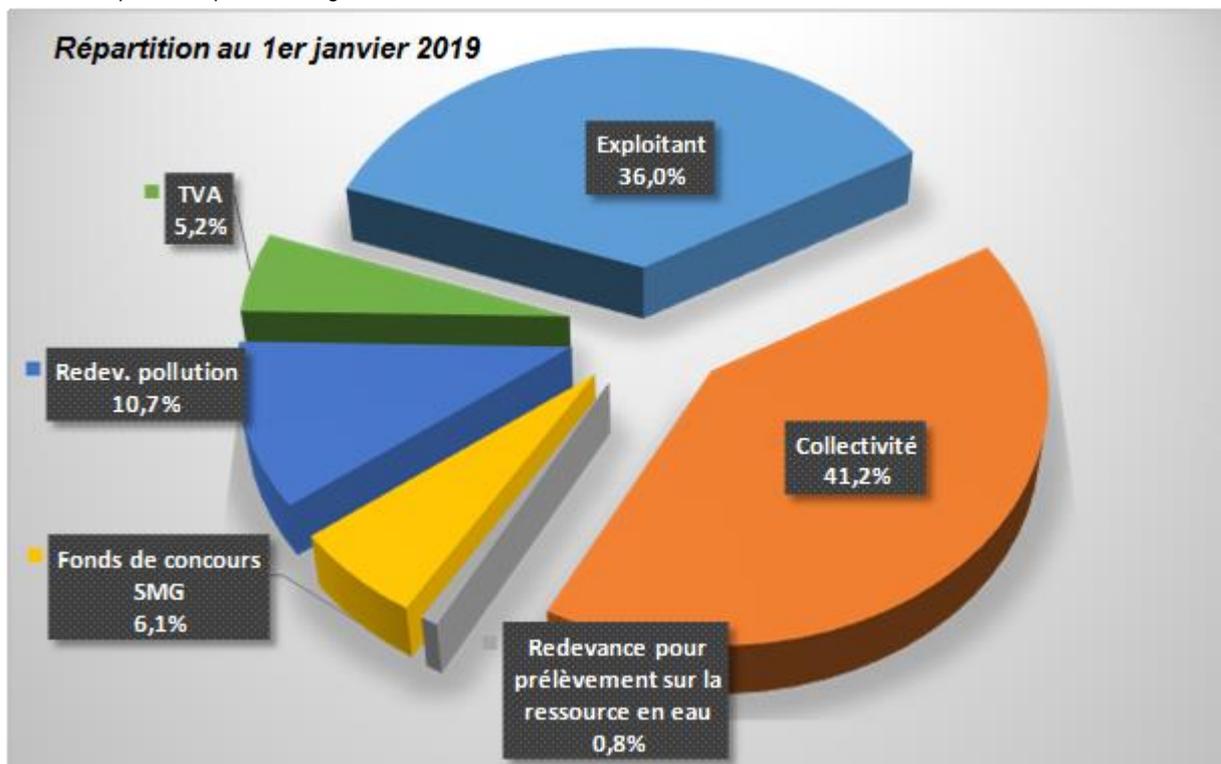
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	113,05	120,83	+6,88 %
Collectivité	138,46	138,46	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	2,26	2,68	+18,58 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	17,06	17,51	+2,64 %
Total [€ TTC]	327,23	335,88	+2,64 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+3,09 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

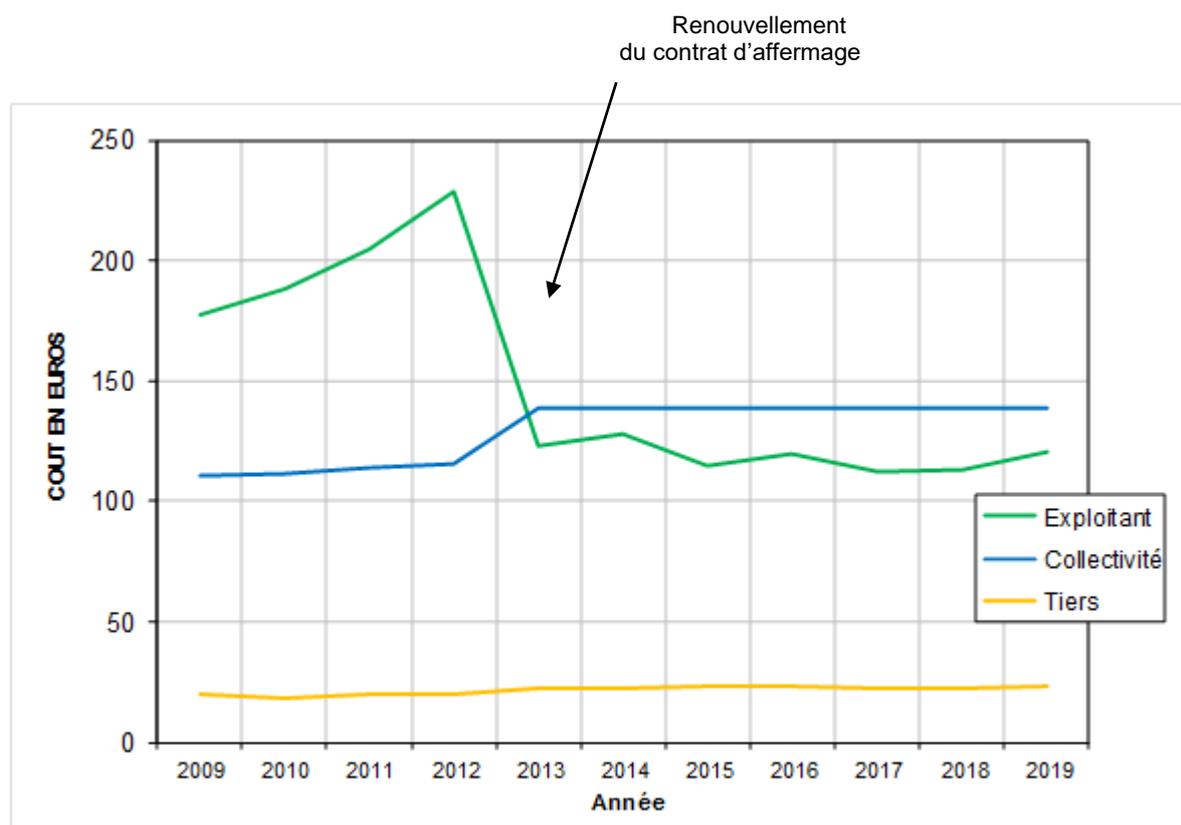
2,80 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2009	177,62	110,30	19,87	307,79
2010	187,95	111,74	17,77	317,46
2011	204,62	113,68	20,17	338,47
2012	228,28	115,92	20,06	364,26
2013	122,85	138,46	21,88	283,19
2014	127,50	138,46	22,15	288,11
2015	114,63	138,46	23,36	276,45
2016	119,93	138,46	23,06	281,45
2017	112,26	138,46	22,58	273,30
2018	113,05	138,46	22,66	274,17
2019	120,83	138,46	23,08	282,37



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a diminué de **-8,26 %** depuis le début 2009 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2009-2019	-31,97 %	+25,53 %	+16,15%	-8,26 %

■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

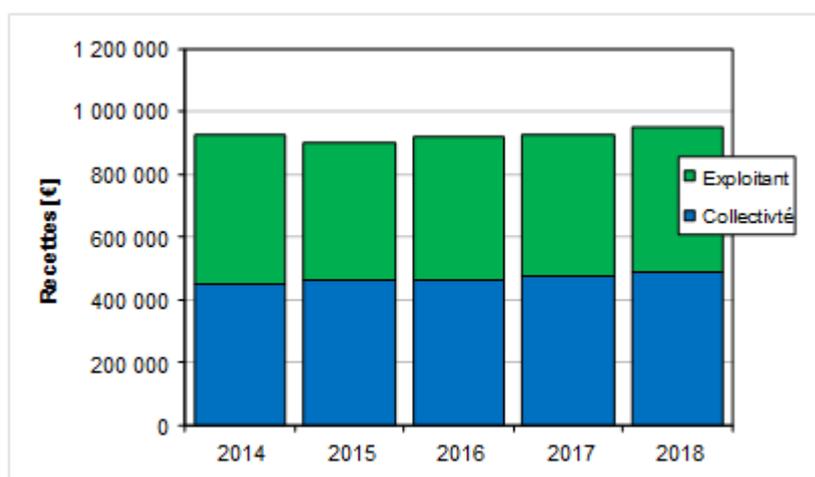
	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	479 271,58 €	485 221,14 €	+1,24 %
dont abonnements	195 128,19 €	197 212,92 €	+1,07 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 471,07 €	5,32 €	+100,22 %
Total recettes de vente d'eau	476 800,51 €	485 226,46 €	+1,77 %

Autres recettes			
Revenu des immeubles (locations, vente de bois...)	26 617,76 €	27 307,02 €	
Régularisation Py (part " importation-production")	- 23 236,30 €	- 4 837,29 €	
Rémunérations annexes	- 16 691,99 €	- 16 857,86 €	
Total des recettes	463 489,98 €	490 838,33 €	

- Recettes de l'exploitant

	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	415 044,80 €	433 115,63 €	+4,35 %
dont abonnements	180 475,01 €	185 009,81 €	+2,51 %
Recettes de volume exporté	34 236,49 €	34 654,92 €	+1,22 %
Total recettes de vente d'eau	449 281,29 €	467 770,55 €	+4,12 %

Autres recettes			
Régularisation Py (part " importation-production")	23 236,30 €	4 837,29 €	
Rémunérations annexes	16 691,99 €	16 857,86 €	
Total des recettes	489 209,58 €	489 465,70 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité
Conformité bactériologique	38	100 %
Conformité physico-chimique	38	100 %

Commentaires sur la qualité des eaux traitées et distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2018 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution (UDI)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
UDI Motte aux A - Couabrac (Cuguen, Dingé, Lanrigan, Noyal sous Bazouges, St Léger des Prés, Trémeheuc)	14,8 [12,1 – 22,0]	Traces	Max : 1,0
UDI Motte aux A / Marcillé (Marcillé Raoul)	0,9 [0,8 – 1,0]	< seuil de détection	Max : 0,3
UDI Motte aux A / SPIR (Guipel, Hédé-Bazouges, Vignoc)	24,1 [16,4 – 32,8]	< seuil de détection	Max : 1,1
UDI Motte aux A / Hedé (Hédé-Bazouges)	25,1 [15,8 – 33,6]	< seuil de détection	Max : 1,1

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les analyses réalisées sont conformes et les résultats sur l'ensemble des secteurs de distribution sont compris entre 15 et 39µg/l.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Forage du Masse et du Puits L'Herbage

→	80%	Arrêté préfectoral du 3 décembre 1998 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100%
---	-----	---	------

Forage de La Gare

→	80%	Arrêté préfectoral du 2 octobre 2001 est en cours de mise en oeuvre (Opérations à terminer : propriété PPI). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. A la fin des travaux, un taux de 100% pourra être admis	80%
---	-----	--	-----

Puits Le Chatel

→	80%	Arrêté préfectoral du 19 juin 2001 est en cours de mise en oeuvre (Opérations à terminer : propriété PPI – stockage hydrocarbure). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. A la fin des travaux, un taux de 100% pourra être admis	80%
---	-----	--	-----

Import d'eau traitée depuis SPIR

→	82%	L'import est un mélange qui vient des stations de Rophemel, Bleuquen, Linquéniac et de la CODI. Pour cet import, un indice de 85% peut être admis.	85%
---	-----	--	-----

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
81 %	88 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

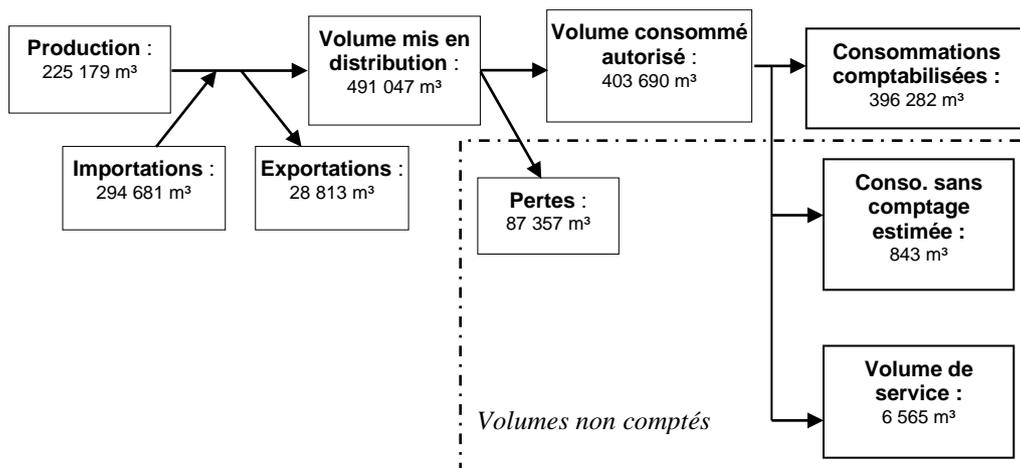
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
TOTAL		120	120

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 843 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 6 565 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau de distribution [%]	84,0 %	82,4 %	82,9 %	81,0 %	83,2 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,59	0,67	0,67	0,83	0,71

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

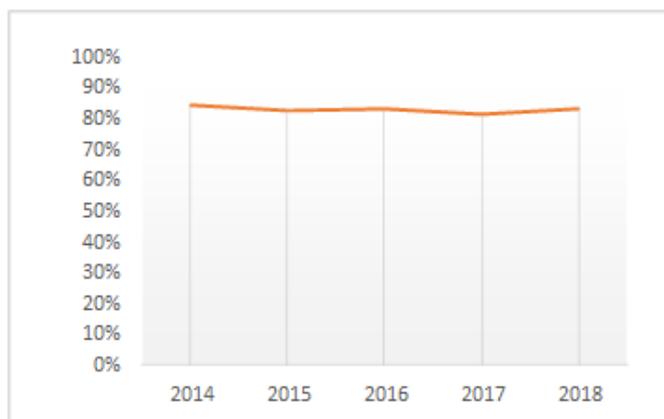
	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,57	0,64	0,64	0,76	0,66

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

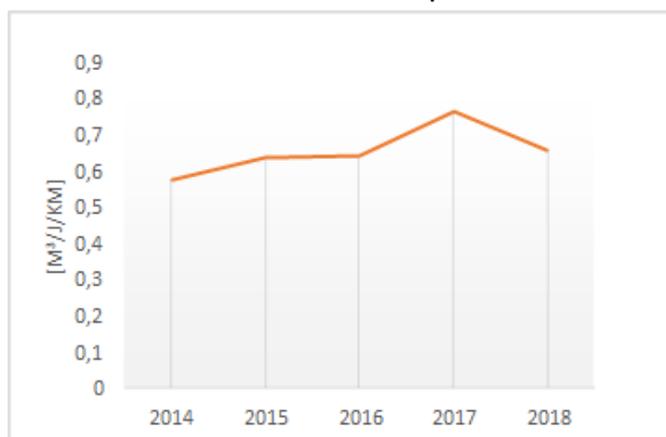
	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	3,0	3,0	3,1	3,3	3,3
Seuil de rendement [%]	65,6 %	65,6 %	65,6 %	65,7 %	65,7 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	1,087	0	3,128	0,894
% de renouvellement du réseau	0,00%	0,30%	0,00%	0,86%	0,24%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,28 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 5,109 km.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Marché à bon de commande 2012-2014	3 143 €
Marché à bon de commande 2015	171 081 €
Station de Couabrac	3 491 €
Réhabilitation baches Marcellé Raoul	50 697 €
Marché à bon de commande 2017	89 159 €
Montant total des travaux payés en 2018	317 571 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2018 est de 4 861.
Il n'existe aucun branchement en plomb sur le Syndicat (seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur étant comptabilisés).

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	503 593,24 €	433 625,47 €
Remboursements au cours de l'exercice	76 631,95 €	74 947,78 €
dont en intérêts	6 044,32 €	5 250,01 €
dont en capital	70 587,63 €	69 697,77 €

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2014	2015	2016	2017	2018
Durée d'extinction de la dette	2 ans	1,4 an	1,5 an	1,4 an	1,3 an

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant de la dotation aux amortissements	140 005,00 €	140 005,00 €	148 505,00 €	219 404,82 €	241 512,99 €

■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS

de travaux en cours lors du dernier exercice

Objet des travaux	Montant de travaux
Marché à bons de commande 2018 et années ultérieures	270 000 €/an
Réhabilitation Station de Couabrac	1 035 000 €

■ PRESENTATION DES PROJETS

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Mise en place des compteurs de sectorisation	60 000 €
Renouvellement de réseau (La Guénaudière)	325 000 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2017	2018
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	0	
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité		

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2017	2018
	-	-